

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
Direction Générale des Forêts

# Exploitation du liège et des produits divers en Algérie, problématique et perspectives d'amélioration

Présentée par Mammeri Djamel Abd Nasser,  
sous directeur à la DGF

# Sommaire

**I/Introduction**

**II/ Présentation du sous secteur des forêts en Algérie**

21 / le climat

22 / le milieu forestier

**III/ Effets de dégradation du milieu forestier**

31 / les incendies de forêts

32 / les parasites et les maladies

33 / les infractions forestières

**IV/ la production forestière**

**V/ perspectives d'avenir**

**VI/ conclusion**

## ▶ I/ Introduction

Le patrimoine forestier en Algérie, même s'il revêt plutôt un rôle de protection dans la sauvegarde du sol et des ouvrages d'art, eu égard aux moult actions de dégradations qu'il subit, il n'en demeure pas moins qu'il constitue une source de revenus appréciables par les diverses activités économiques qu'il procure, parmi lesquelles on cite :

- la pratique de l'activité agricole vivrière par la population riveraine ;
- la création d'emplois par l'entremise des divers chantiers de développement ouverts à cet effet ;
- le développement du tourisme par la pratique des activités cynégétiques et de la chasse ;
- la production de bois, de liège et des autres sous produits et menus produits.

## ▶ II/Présentation du sous secteur des forêts en Algérie

La superficie totale du territoire national de la République Algérienne Démocratique et Populaire s'étend sur une superficie globale de 2.382.000 km<sup>2</sup>.

Cet important espace d'une importance capitale au plan régional et international ou vit une population de 32 millions d'habitants, abrite de grands espaces géographiques ( montagnes, steppes, plaines fertiles et désert), et se décompose comme suit :

Un ensemble composé de l'espace du littoral et de massifs montagneux avec des plaines qui occupe une superficie totale de 2,5 millions ha, ou se concentre une population de 20.524.000 habitants, soient 215 habitants /km<sup>2</sup> ;

- ▶ un ensemble de hauts plateaux qui occupe 9% de la superficie totale caractérisé par un climat semi aride, ou vit une population de 8.099.000 habitants ,soient 38 habitants /km<sup>2</sup>;
- un ensemble désertique aride courant le Sahara qui occupe les 87% de la superficie globale, où vit de manière très éparsse une population de 3.039.000 habitants, soient 0,7 habitants/km<sup>2</sup>.

En substance, sur les 238 millions d'hectares qui constituent la superficie globale de l'Algérie, seuls 40 millions peuvent être un support des cultures et autres couvertures végétales.

Le milieu forestier, quant à lui, occupe 4,7 millions d'hectares, soit 11,75% de la partie asylvatique du pays.

## ▶ 21 / Le climat

Le climat est une composante essentielle de la répartition, de l'abondance– dominance de la végétation ainsi que de sa croissance, et est un facteur primordial dans la déclaration des foyers d'incendies, notamment durant la période propice à la déclaration de foyers d'incendies qui coïncide avec la période sèche dans le climat méditerranéen. En Algérie, il se compose de cinq (05) étages bioclimatiques à savoir, l'humide, le subhumide, le semi–aride, l'aride et le saharien, sur lesquels l'influence marine s'exerce de façon déterminante.

Les précipitations varient entre 400 à 1000 mm de pluie en moyenne et se concentrent durant la période froide de l'année de septembre à mai, avec une sécheresse estivale avec des températures élevées pouvant atteindre parfois des pics de 40°C, qui conditionnent le ralentissement de la croissance de la végétation et par voie de conséquence la production de bois et de produits divers.

## ▶ 22/ Présentation du milieu forestier en Algérie :

Le patrimoine forestier national couvre une superficie globale d'environ 4.700.000 ha, de type essentiellement méditerranéen, la forêt Algérienne est constituée par un certain nombre d'essences étroitement liées au climat. A mesure que l'on s'éloigne de la mer, le faciès forestier change du Nord au Sud du pays. Concentrées dans le Nord Algérien, les formations forestières sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire.

On distingue trois (03) principales zones éco-géographiques:

1 /Le littoral et surtout les chaînes côtières de l'Est du pays, régions bien arrosées, couverts par les forêts les plus belles et les plus denses, constituées principalement de peuplements de Chêne liège et de Chêne zeen, notamment les massifs d'El-Tarf, Guelma, Souk-Ahras, Annaba, Skikda, Jijel, Bejaia et Tizi-Ouzou.

2/ Les hautes plaines continentales, régions steppiques, plus sèches situées entre les chaînes côtières et l'Atlas saharien, portant sur leur parties accidentées des grands massifs de Pin d'Alep, de Chêne vert et de Thuya. (AURES, DJELFA, MEDEA, SAIDA, TELAGH.....). Le cèdre est relégué sur les plus hauts sommets (Chélia, Belezma, Chréa, Djurdjura, Theniet-El-Had .....).

3/ L'Atlas saharien, renferme très localement quelques boisements clairsemés de genévrier et de chêne vert, souvent réduits à l'état de maquis.



- ▶ Les essences ligneuses principales composant les formations forestières naturelles sont les suivantes:
  - Pin d'Alep : 881.000 ha ;
  - Chêne liège : 370.000 ha, dont 220.000 ha productifs ;
  - Chêne vert : 108.000 ha ;
  - Chêne zeen et afares : 48.000 ha ;
  - Cèdre de l'Atlas : 16.000 ha ;
  - Pin maritime : 31.000 ha ;
  - Eucalyptus : 43.000 ha ;
  - Divers (Peuplier, Frêne, Ormes) : 124.000 ha.

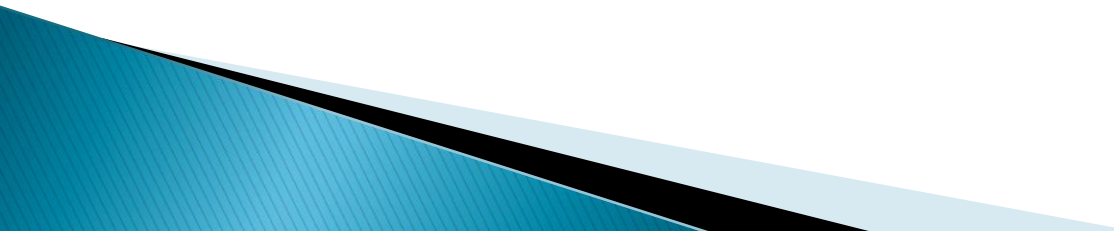
Nous constatons que 1.621.000 ha de forêts sont potentiellement productifs, parmi lesquels nous distinguons :

- ▶ 1.251.000 ha représentant 77,15% de la superficie globale pouvant produire du bois et dérivés ;
- ▶ 370.000 ha, représentant 22,85% de la superficie globale, dont 220.000 ha faisant 59,45% de la superficie citée ci avant, produisant du liège de façon annuelle et continue.

A cela, s'ajoute une nappe alfatière d'une superficie de 2,6 millions d'hectares, se répartissant d'ouest en Est du pays, avec des capacités de production importantes, en plus des potentialités qu'elle recèle en matière de pâturage qui constitue l'activité essentielle de la population qui s'y installe.

- ▶ III/ Effets de dégradations du patrimoine forestier
- ▶ 31 / les incendies de forêts :

Nonobstant la diversité des facteurs et des causes de la dégradation du patrimoine forestier national en Algérie, les incendies de forêts demeurent le phénomène principal, à l'instar des autres pays du bassin méditerranéen. En effet, chaque année d'importantes superficies forestières sont incendiées notamment dans les zones fortement boisées. Ce qui occasionne des pertes économiques importantes aux conséquences écologiques incommensurables, en plus des menaces certaines qui pèsent sur la vie et les biens de la population riveraine ou enclavée dans le milieu forestier. Cet état de fait est du, pour rappel, aux effets suivants :

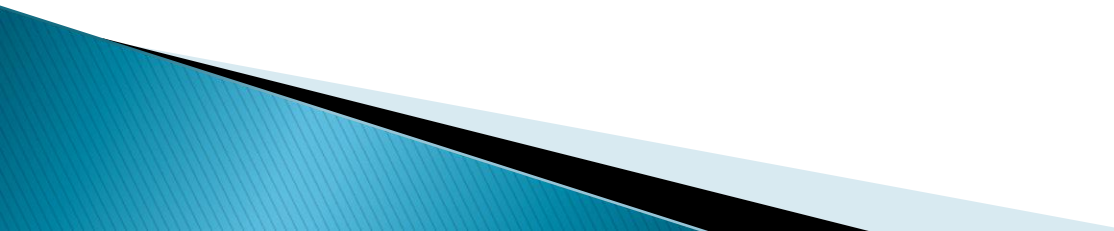
- ▶ la composition floristique des peuplements forestiers en espèces ligneuses fortement combustibles ;
  - ▶ le climat qui se caractérise par une période sèche et chaude durant la saison estivale, avec des sécheresses récurrentes qui se manifestent sur de longues périodes ;
  - ▶ la pression de l'activité anthropique notamment dans les endroits fortement boisés où se cantonne une forte densité de population ;
  - ▶ la faiblesse de la sensibilisation et le manque des actions de prévention ;
  - ▶ la désuétude des textes législatifs et réglementaires se rapportant à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts.
- 

Ce faisant, durant la dernière décennie – 1998–2007–, il a été constaté une superficie moyenne annuelle parcourue par les incendies de 28.670 ha par 1.685 foyers, soit une moyenne de 17 ha/incendie.

La forêt principale pourvoyeuse de la ressource de bois et de liège, est touchée sur une superficie de 14.930 ha, soit 52% de la superficie totale brûlée en moyenne.

## 32/ les parasites et les maladies:

En plus des incendies de forêts qui constituent la principale cause de dégradation du milieu forestier, les parasites et les maladies, sont responsables d'attaques pouvant être à l'origine de préjudices irréversibles lorsque celles-ci sont épidémiques et que des dispositions de prévention et de lutte ne sont pas entreprises. Parmi les parasites et les maladies significatives notables, nous citons :



## 321 La chenille processionnaire du pin :

La chenille processionnaire du pin, est un lépidoptère défoliateur s'attaque au stade larvaire essentiellement aux résineux, plus particulièrement au pin d'Alep, même s'il touche, aussi, le cèdre.

Ses attaques, lorsqu'elles atteignent des stades épidémiques et lorsqu'elles répétées, notamment dans les peuplements du pin d'Alep du barrage vert, peuvent induire la disparition desdits peuplements.

La superficie moyenne annuelle touchée par ce parasite est de 150.000 ha, se répartissant, suivant le degré d'attaque, comme suit :

- ▶ 70.000 ha fortement attaqués ;
- ▶ 30.000 ha moyennement attaqués ;
- ▶ 50.000 ha faiblement attaqués.



## 322/ Le bombyx disparate (*Lymantria Dispar*):

Le bombyx disparate (*Lymantria Dispar*) est insecte de la famille des lépidoptères. Très polyphage, on le trouve de manière sporadique et discontinue dans les yeuseraies et les subéraies, et dans les vergers d'arbres fruitiers, notamment à proximité du milieu forestier ayant subi des attaques dudit insecte.

Durant les dernières années, on a constaté les attaques ci-après :  
Forêt domaniale de Tamentout, en 2003, sur une superficie de 500 ha, chevauchant sur les wilayas de Sétif, Mila Et Jijel ;

Forêt Domaniale d'Akfadou, Conservation des forêts de Tizi Ouzou, sur une superficie de 500 ha, en 2004 ;

- ▶ Forêt domaniale de Souk El Thenine, Conservation des forêts de Bejaia, sur superficie de 300 ha, en 2005.

Malgré que ses attaques ne soient pas d'envergures importantes, elles induisent obligatoirement des reports de récolte de liège, surtout quand les défoliations sont entières.

## 323/ Le chancre A (*Hypoxylon méditerranéum*):

Le chancre A (*Hypoxylon méditerranéum*) est un champignon que l'on retrouve sur une gamme d'hôtes assez large, parmi laquelle on note le chêne, l'eucalyptus, le châtaigner, et le peuplier, mais il semble, de par la fréquence des attaques constatées en Algérie (Guelma en 2003, Oran 2007..), qu'il a une prédilection marquée pour le chêne liège.

Les attaques du chancre, ne sont pas dotées d'une grande pathogénie, car c'est un parasite lié aux blessures et au vieillissement de l'arbre, mais qui prend un caractère épidémique dès que les conditions concourant à sa propagation sont réunies (mauvaises façons de récolte, sécheresse prolongée, surpâturage, incendies).

## ▶ 324/ Les scolytes:

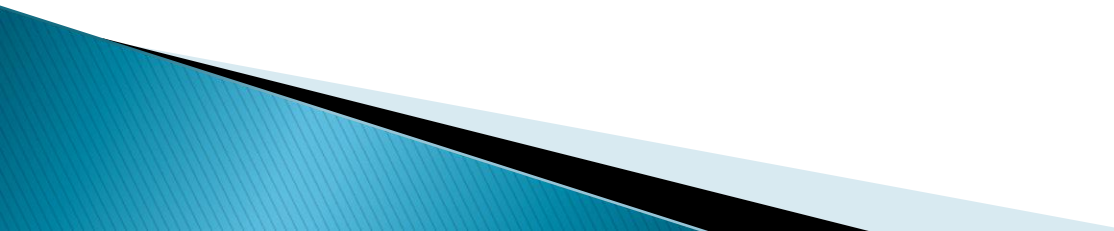
Les scolytes sont des parasites d'attaque secondaire, et des xylophages touchant préférentiellement les arbres malades présentant des signes de faiblesse. Ses attaques peuvent être même s'ils ne sont pas d'envergure importantes, peuvent si des dispositions de prévention et de lutte ne sont pas entreprises dans les délais requis, induire une disparition progressive, par sujets ou trouées de proche en proche.

Les peuplements attaqués sont généralement ceux de pin d'Alep se localisant essentiellement dans les wilayas steppiques où les conditions d'affaiblissement des peuplements sont dues aux conditions climatiques (sécheresse et hausse des températures), ainsi qu'aux attaques répétées par la chenille processionnaire du pin.

Comme précédemment signalé, et en plus des dégradations dues aux incendies et aux parasites, l'activité anthropique induit des atteintes au patrimoine forestier, le nombre total des infractions enregistré pour la seule année 2007 se chiffre à 6.687, se répartissant comme suit :

- ▶ 1034 pour coupes illicites ;
- ▶ 65 pour enlèvements de bois ;
- ▶ 567 pour défrichements ;
- ▶ 160 pour carbonisation ;
- ▶ 193 pour extraction de matériaux.
- ▶ 227 pour occupation ;
- ▶ 455 pour construction ;
- ▶ 2.128 pour pacage ;
- ▶ 27 pour braconnage ;
- ▶ 534 pour incendies criminels ;
- ▶ 250 pour colportage illicite ;
- ▶ 780 pour labour ;
- ▶ 267 pour diverses infractions.

Sur les 6.687 infractions commises, 2.019 délits faisant 30,20% du total, représentent des attaques au patrimoine forestier productif.



## IV/ Production forestière de bois et de produits divers

Le patrimoine forestier en Algérie ayant des potentialités productives s'étend une superficie de 1.621.000 ha, soit 35,50% de la couverture forestière globale. Elles sont constituées de peuplements de Pin d'Alep, d'Eucalyptus, de Chêne liège, de chêne vert, de Chêne zeen et afares, du Pin maritime et du cèdre.

## 41 / Production de bois

Durant la période allant de l'année 1963 à 2007, la production moyenne annuelle de bois, toutes catégories confondues se chiffre à 105.500 m<sup>3</sup>, se répartissant comme suit :

- ▶ 61.000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et d'industrie, soit 58,20% de la production globale ;
- ▶ 44.500 m<sup>3</sup> de bois de chauffe et de trituration, soit 41,80% de la production globale.

Les peuplements de Pin d'Alep renferment près de 70% de la possibilité totale annuelle. Le reste est fourni par les Eucalyptus, le Chêne zeen et le Chêne afares.

Le pin d'Alep fournit environ 70% de la production totale mais compte tenu de la qualité de son bois, il ne produit que 20% de bois d'œuvre. Ses principaux débouchés sont orientés généralement vers la menuiserie de la caisserie, la charpente et le coffrage.

Par contre, les chênes, le cèdre et le pin maritime, même si leurs superficies respectives ne sont pas très importantes, produisent essentiellement du bois d'œuvre.

L'eucalyptus conduit surtout en taillis et exploité en rotation de 10 années, produit généralement du bois de trituration.



## 42 / Production de liège :

Le liège constitue un produit d'une valeur économique appréciable dans l'économie rurale des pays du bassin méditerranéens produit essentiellement par le chêne liège.

Cette espèce occupe une superficie globale, à l'échelle mondiale, de 2.687.000 ha, se répartissant comme suit :

- ▶ Portugal : 860.000 ha, soit 32% ;
- ▶ Espagne : 725.000 ha, soit 27% ;
- ▶ Maroc : 440.000 ha, soit : 16,40% ;
- ▶ **Algérie : 375.000 ha, soit 14% ;**
- ▶ Tunisie : 144.000 ha, soit 5,30% ;
- ▶ Italie : 99.000 ha, soit 3,70% ;
- ▶ France : 42.900 ha, soit 1,60%.

L'Algérie donc se situe au quatrième rang mondial, avec 375.000 ha, dont 220.000 ha considéré comme superficie productive, se répartissant sur 22 wilayas. Et la production moyenne annuelle, durant la période 1936–2007, se chiffre à, toutes catégories de liège confondues, à 122.000 quintaux, bien que les potentialités de production soient de 200.000 q/an.

#### ► Bilan des ventes de liège

La vente des produits forestiers d'origine domaniale obéit aux mesures réglementaires du décret exécutif n° 89–170 du 05 septembre 1985 portant approbation des dispositions administratives générales et des clauses techniques d'élaboration des cahiers de charges relatifs à l'exploitation et la vente des coupes et des produits de coupes.

- ▶ Ce, après plusieurs tentatives de mises en vente et compte tenu de la conjoncture financière internationale, à l'instar de divers produits de transformation, le liège connaît, durant ces dernières années, une mévente croissante, comme l'attestent les chiffres ci-après :
- ▶ campagne de récolte de l'année 2006 : 338q ; soit 0.6%;
- ▶ campagne de récolte de l'année 2007 : 8.581,83q, soit 15.25% ;
- ▶ campagne de récolte de l'année 2008 : 48.360,54q, soit 85.86%.

- ▶ La quantité invendue se chiffre à 56.321,17q qui se compose en catégories suivantes :
- ▶ 1.018,55 q de liège mâle sain, soit 02 % ;
- ▶ 708,87 q de liège mâle flambé, soit 1.25 % ;
- ▶ 44.708,85 q de liège de reproduction sain, soit 79,40% ;
- ▶ 9.325,99 q de liège de reproduction flambé, soit 16.55 %;
- ▶ 558,91 q de débris, soit 1 %.
- ▶ Ladite quantité mévendue sera cédée par gré à gré, après négociations, aux entreprises de transformation, comme il a été arrêté lors de la dernière réunion du Conseil Nationale Interprofessionnel du Liège.

## 43/ Production d'alfa:

La nappe alfatière en Algérie s'étendant sur une superficie de 2,6 millions, a produit en moyenne, durant la même période susdite pour le bois et le liège, 410.000 q/an en moyenne.

## 44/ Production de charbon:

Comme produit divers de bois, l'Algérie a produit, pour la même période ci-dessus énumérée, 11.000 q/an de charbon de bois, essentiellement à partir du chêne vert.

## V/ Amélioration de la production et perspective d'avenir

Après analyse succincte de la production de liège et des produits divers et de ses facteurs limitants, la Direction Générale des Forêts trace un vaste programme pour la protection et le développement du patrimoine national forestier, et par la même augmenter et améliorer sensiblement ladite production. Parmi les dispositions entreprises, on note :

- ▶ la prévention et la lutte contre les incendies ;
- ▶ la prévention et la lutte contre les parasites et les maladies ;
- ▶ la lutte contre les infractions forestières ;
- ▶ la plantation forestière ;
- ▶ La révision de la législation et de la réglementation s'y rapportant;
- ▶ l'initiation d'études d'aménagement forestier.

# 51 / prévention et lutte contre les feux de forêts

En matière de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, la Direction Générale des Forêts a entrepris ce qui suit :

En matière des moyens d'intervention

Concernant les moyens de première intervention pour laquelle la Direction Générale des Forêts est réglementairement requise, en plus de l'installation de 300 postes de vigie et la mobilisation de 600 brigades mobiles durant toute la durée de la campagne de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, il a été acquis ce qui suit :

- ▶ 300 camions citernes feux de forêts légers ;
- ▶ 220 véhicules pour le transport de brigades d'intervention ;
- ▶ un réseau radioélectrique de type HF ;
- ▶ un réseau radioélectrique de type VHF en cours.

## 52/ prévention et lutte contre les parasites et les maladies :

Afin de préserver le patrimoine forestier, notamment les espèces ligneuses pourvoyeuses de bois et de produits divers, la Direction Générale des Forêts a mobilisé ce qui suit :

- ▶ mise en place d'un réseau national de surveillance et d'alerte contre les parasites et les maladies ;
- ▶ concrétisation de deux actions de lutte d'envergure sur 200.000 ha, notamment pour lutter contre la chenille processionnaire du pin et le bombyx disparate durant les années 2005 et 2007 ;
- ▶ formation continue du personnel de terrain.



## 53/ lutte contre les infractions forestières :

- ▶ La lutte et la dissuasion contre les infractions forestières revêtent un caractère important dans la préservation du patrimoine forestier de diverses dégradations. A cet effet, pour l'amélioration de l'exercice de la police forestière, les dispositions suivantes seront entreprises :
- ▶ généralisation de l'association des autres services de sécurité lors de l'exercice de la police forestière, notamment lors des barrages de contrôles routiers de transport de produits forestiers ;
- ▶ promulgation de texte réglementaire portant exercice de la police forestière ;
- ▶ initiation de cycles de formation continue en direction des OPJ et APJ.

## 54/ plantation forestière:

Le taux de boisement actuel du pays étant de 11% en considérant que la partie sylvatique du pays, alors que la norme admise pour un bon équilibre se situe entre 20 et 25%, la Direction Générale des Forêts a inscrit un vaste programme de plantation par l'entremise de la réalisation du Plan National de Reboisement, porte sur la plantation de 1.245.000 ha, pour :

- ▶ relever le taux de boisement de 11 à 13% ;
- ▶ améliorer les potentialités de production de bois.

A cet effet, une plantation forestière de 663.000 ha est programmée, se répartissant comme suit :

- chêne liège : —————→ 163.000ha ;
- cèdre : —————→ 25.000 ha ;
- pin pignon et pin maritime :→50.000 ha ;
- peuplier : —————→ 25.000 ha ;
- récréatif et agrément : —————→ 25.000 ha.

## 55 / Initiation d'études d'aménagement forestier:

Pour améliorer la gestion des peuplements forestiers, la Direction Générale des Forêts a initié les études d'aménagement forestiers ci-après, qui permettront de :

- ▶ repeupler les forêts ;
- ▶ dégager un volume de bois et de produits divers par l'assise de coupes ordinaires et extraordinaires ;
- ▶ gérer de façon efficiente les ressources forestières.
- ▶ lancement, en 2005, de neuf (09) études d'aménagement au niveau de 08 wilayas sur une superficie globale de 101.350 hectares ;
- ▶ lancement, en 2006, de quatorze (14) études d'aménagement au niveau de 14 forêts domaniales sur une superficie globale de 210.126 hectares ;
- ▶ inscription, sur le budget complémentaire de 2006, de vingt (20) nouvelles études d'aménagement au niveau de 10 wilayas, sur une superficie globale de 250.000 hectares.

## VI/ Conclusion

La protection et le développement du patrimoine national forestier, se fait, aussi par l'augmentation et l'amélioration de la qualité du produit de la forêt, notamment le bois et les produits divers. A cet effet, il importe de :

- ▶ protéger le milieu forestier contre toutes les formes d'atteintes et de nuisance ;
- ▶ améliorer la gestion forestière par l'introduction de méthodes nouvelles ;
- ▶ former et recycler le personnel forestier chargé de la gestion ;
- ▶ amender et adopter les textes législatifs et réglementaires ;
- ▶ Penser la gestion participative du patrimoine forestier en général et la subéraie en particulier;
- ▶ Améliorer la filière interprofessionnelle du liège.

■  
**Merci**  
**de Votre Attention**

